

Compte-rendu du CTL tenu le 21 novembre 2017 à Colmar cité administrative



Présence de M. le Directeur J-F Kraft, Mmes Deffontaines, Dezalay, Mrs Albeau, Baille, Duchene, Heimburger, Steinmetz.

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, Solidaires.

Pour la CFTC
Titulaire Memheld Christophe
Suppléant Geiller Vincent
Expert Favaletto Alain

Point de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du CTL du 11 septembre 2017

2. Accueil personnalisé sur rendez-vous :

La Direction précise qu'il s'agit d'un outil et qu'une marge de manœuvre est volontairement laissée à disposition des chefs de service pour l'organiser localement.

Les organisations syndicales (nommées ci-après « OS ») relèvent qu'à Colmar des confusions existent dans l'esprit des contribuables entre les plages horaires réservées aux RV et celles de l'accueil normal et qu'il est parfois délicat de leur expliquer notre schéma de fonctionnement. La Direction suggère un réaménagement local des plages horaires pour trouver une solution à ce problème. Il est indiqué que 2000 RV ont été accordés cette année, ceci sans mentionner l'absence de RV durant la campagne IR ni l'estimation de 40 % de RV évités grâce aux contre-appels.

La durée moyenne d'un RV s'établit entre 13 et 15 minutes.

De plus, les usagers sont satisfaits de la démarche.

Les OS attirent l'attention de la Direction sur les infos délivrées sur Impot.gouv.fr concernant les horaires et qu'ils conviendraient de vérifier. La Direction répond que cela sera contrôlé.

La CFDT vote pour
La CFTC s'abstient
FO Solidaires et la CGT votent contre

3. Transfert d'emplois liés à l'ASR 2018 :

Le transfert d'emploi dans le cadre de la fermeture de la trésorerie de Sierentz, concernant l'activité impôt du poste ainsi que la partie mulhousienne s'y rattachant vers le SIP-SIE de Saint-Louis est de 4 emplois et la Direction précise que tout sera fait pour permettre au site de St-Louis d'obtenir les personnels utiles à l'accomplissement des missions. La « création d'un poste C » est notamment envisagée. Des agents en poste à Mulhouse sont intéressés par le SIP et par le SIE de Saint-Louis. Ceux-ci seront d'ailleurs éligibles à la prime ad hoc.

Concernant **la trésorerie de Saint-Louis** celle-ci bénéficie du transfert d'un emploi de catégorie B et d'un emploi de catégorie C.

Le transfert de l'activité recouvrement de la trésorerie de Dannemarie vers le SIP-SIE d'Altkirch concerne 1 emploi de catégorie B et surtout Monsieur Kraft ayant déjà précisé l'importance de cette trésorerie avec aucune fermeture à l'ordre du jour dans les 5 années à venir.

La Direction annonce que la DDFiP du Haut-Rhin sera touchée par 10 suppressions d'emploi en 2018, soit moins qu'en 2017 et moins que certains autres départements de taille similaire ou plus petits qui perdront jusqu'à 20 emplois en 2018 (mais cela sera développé le 21 décembre prochain lors du CTL emplois).

Le transfert de l'activité recouvrement de la trésorerie de Saint-Amarin vers les SIP-SIE de Thann porte sur 1 emploi de catégorie B.

Il est indiqué par la Direction que certaines Trésoreries rurales ont besoin, pour fonctionner, de solliciter l'équipe de renfort à un rythme très soutenu. Aucune Trésorerie rurale située dans des territoires isolés ne sera fermée. En revanche, certaines Trésoreries rurales proches de villes pourraient être amenées à fermer. La mise en place d'un « service d'appui au réseau » pourrait être une piste pour palier à ces difficultés. Il comprendrait notamment du travail à distance entre trésoreries, sur la base d'une aide mutuelle. Ainsi Cernay pourrait soulager à distance Saint-Amarin. A la demande d'une OS concernant la fermeture de la trésorerie de Saint-Amarin, Monsieur Kraft a garanti que la fermeture n'était pas à l'ordre du jour et qu'il n'envisageait pas la fermeture de Saint-Amarin avant les 5 prochaines années.

Le transfert de l'activité recouvrement de la trésorerie d'Ensisheim et de Rouffach vers les SIP-SIE de Guebwiller s'accompagnera du transfert d'un emploi de catégorie B d'Ensisheim vers le SIP-SIE et la trésorerie de Rouffach n'est pas impacté par de pertes d'emplois.

Concernant spécifiquement les Trésoreries d'Ensisheim et de Rouffach. Une OS souligne qu'il est délicat et contre-productif de laisser les mêmes missions à un poste donné s'il n'a plus les personnels pour assumer ces missions. Il n'y aurait pas de mal à ce qu'une partie des missions, par exemple la mission fiscale, puisse être réaffectée sur un poste plus grand, disposant de plus de personnel. La Trésorerie d'Ensisheim n'a pas vocation à fermer car ce territoire est en pleine extension. La Trésorerie de Rouffach en revanche verra le gel d'un emploi, le chef de poste ne sera pas remplacé.

La CFDT, FO Solidaires et la CGT votent contre

La CFTC s'abstient

Explication du vote sur l'ASR 2018 par la CFTC à l'assemblée siégeant.

La CFTC à toujours été et reste **opposée à la fermeture de la trésorerie de Sierentz** mais également aux suppressions d'emplois à la DGFIP et plus largement pour toutes les raisons que nous connaissons.

Nos élus de droite, de gauche ou d'en marche développent dans leurs différents programmes les modes de diminutions du nombre de fonctionnaires.

Disposant de la légitimité des urnes, ils mettent donc en œuvre leurs programmes au détriment des emplois dans notre fonction publique.

Là encore nous remarquons l'effet dévastateur de ces suppressions d'emplois qui ne permettent plus de rendre un service public de qualité comme nous le connaissions encore il y a peu.

A ce jour, pour certains postes la situation est plus que tendue et à la question de savoir ce qu'en pensent les agents impactés*, ces derniers « pour certains s'en réjouissent » mais s'inquiètent néanmoins d'un risque de fermeture futur possible et à ce propos, il faut espérer que le gros des restructurations est derrière nous.

Mais à ce jour, pour effectuer un service public de qualité **la CFTC ne s'opposera pas**, pour les

trésoreries citées, à la suppression de la partie impôt comme elle l'avait fait en son temps pour la diminution des horaires d'ouverture car les usagers doivent comprendre qu'en diminuant le nombre de fonctionnaires, on ne peut plus assurer nos missions comme nous le faisons auparavant.

*transfert de l'activité de recouvrement des particuliers des trésoreries mixtes

4. Horaires variables du SDE :

La situation est clarifiée. Cependant un point pourrait être fait, annuellement, dans l'hypothèse de cette demande par un service.

5. Services Civiques :

Une vague d'embauches supplémentaires a eu lieu dans le Haut-Rhin suite à quelques défections. Une OS rapporte que certains Services Civiques sont employés directement à l'accueil et pas toujours en binôme. La Direction indique qu'elle questionnera les chefs de service employant des Services Civiques sur cette question.

6. Emplois Pacte :

Considérations administratives diverses sur le Pacte en poste à Mulhouse : congés, RTT, etc.

7. Gel d'un emploi à la Trésorerie de Rouffach :

Cf paragraphe n° 3.

8. Questions diverses :

- Les affiches avec le logo Vigipirate seront mises à jour prochainement avec l'envoi aux différents sites de nouvelles affiches à substituer aux anciennes.

- L'applicabilité des consignes de sécurité, notamment à l'égard des sites proches d'usines classifiées « Seveso » sera vérifiée sans délai, Thann ayant connu un exercice d'alerte créant le doute quant à la connaissance des réflexes de survie en cas d'accident majeur.

- L'accueil à Mulhouse pose des difficultés par la saturation de ce service. Le traitement des demandes des délais de paiement a près d'un mois et demi de retard par exemple.

- La question du management difficile de la Trésorerie de Neuf-Brisach a été traitée, notamment par l'intervention de spécialistes extérieurs à notre Direction et par une gestion facilitée des demandes de mutation ou de détachement qui auraient été formulées par certains agents qui y étaient en poste.

- La question d'un accès à un internet complet (full internet pour les anglophones) et non restreint est tranchée. La possibilité n'existe pas de multiplier les accès à un internet complet. En revanche, une redistribution du nombre de lignes d'internet complet sera faite notamment vers un cadre par SIE, tout comme cela a été fait au profit des vérificateurs.

- Concernant la délivrance des avis d'imposition (ou de non-imposition) en duplicata, l'Administration n'a pas d'obligation à l'assumer. Dans la pratique, il est fait droit aux demandes des usagers. En revanche, la Direction indique qu'il est dans l'intérêt des services et notamment des services d'accueil, de limiter le nombre de ces demandes en insistant auprès des usagers demandeurs sur l'importance de les conserver. La possibilité de prendre en compte ces demandes et de les traiter par un retour par mail ou par un envoi postal au domicile du demandeur est une pratique acceptable.
